

Image not found or type unknown



Gérant égalitaire et contrat de travail dans la société

Par **CHAMI Philippe**, le 17/05/2017 à 14:38

Bonjour

je suis associé à 50% dans une SARL et non gérant

Mon associé unique et gérant a fait un contrat de travail a son nom,

Moi je quitte la SARL pour mésentente , est ce que mon associé seul peut rester gérant et salarié en même temps!

Comment je peux faire pour casser ce contrat de travail qui est signé par la même personne lui employeur et employé,est ce que je peux le faire casser ce contrat de travail qui est là depuis 6 ans.

Merci de votre réponse